

Avec le Conseil de Développement Lucéen qui devient ... Conseil Citoyen Lucéen (CCL) participez à la vie de votre commune



Pour vous informer, échanger avec d'autres Lucéens-nes, donner vos avis : rejoignez le CCL

Le Conseil Citoyen Lucéen (CCL) s'ouvre à de nouveaux membres bénévoles. Pour vous informer, donner vos avis, échanger avec d'autres Lucéens : rejoignez le CCL

Le Conseil Citoyen Lucéen, c'est :

- Des Lucéens-nes bénévoles acteurs de la démocratie participative
- Un espace d'échanges pluriels, autonome de la mairie et de toute autre instance.
- Des avis publics remis à la Ville.

Comment ça fonctionne ?

- Une assemblée participative, des ateliers, des conférences pour s'informer
- Un président élu par un collectif de membres du CCL, une équipe d'animation.

Sujets à débattre proposés par le CCL : transition environnementale et éco-citoyenneté, aménagements du cœur de Ville et de l'Est, projet pour la Loire, agriculture et alimentation territoriale, déplacements, vivre ensemble-solidarités et cohésion sociale, emploi et responsabilité sociale des entreprises, ... ou qui seront demandés par la mairie.

Pour participer : vous inscrire, date limite 24 octobre 2020

- Par courriel (cdl.sainteluce.citoyenne@gmail.com)
- Par courrier (Conseil citoyen lucéen - Hôtel de Ville - 44 981 Sainte-Luce-sur-Loire)

À quoi cela m'engage-t-il ? À participer, selon vos disponibilités et dans le respect des règles Covid, aux sujets qui vous intéressent.

Pour en savoir plus, adresser un courriel au CCL ou consulter son site Internet :
<https://conseildeveloppement.wixsite.com/sainteluce>